



# Demande d'habilitation

## 1. PREMIÈRE DEMANDE D'HABILITATION

Elle peut être effectuée tout au long de l'année. Il convient de déposer le dossier de demande au moins 6 mois avant l'ouverture de la 1<sup>re</sup> session souhaitée : la DRAJES de Normandie disposant de ce délai pour rendre son avis.

### DOCUMENTS À FOURNIR :

- Une demande d'habilitation.
- Un dossier répondant au cahier des charges fixé à l'article annexe II-2-1 du code du sport (clauses générales et clauses particulières).
- La déclaration d'ouverture de la 1<sup>re</sup> session.

### MODALITÉS DE TRANSMISSION :

1 exemplaire par voie postale à la :  
DRAJES de Normandie  
Immeuble Normandie 2  
55 rue Amiral Cécille  
76172 ROUEN Cedex  
et  
1 exemplaire par voie  
électronique :  
drajes-pole3@ac-normandie.fr

## 2. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'HABILITATION

Elle doit être déposée au moins 6 mois avant le terme de l'habilitation. La DRAJES de Normandie notifie sa décision au plus tard 2 mois après réception de la demande de renouvellement.

### DOCUMENTS À FOURNIR :

- Une demande de renouvellement d'habilitation
- Un bilan des actions de formation réalisées pendant la période d'habilitation permettant d'en apprécier la qualité.
- Un bilan d'insertion des diplômés.
- La déclaration d'ouverture de la prochaine session

### MODALITÉS DE TRANSMISSION :

Les documents sont à transmettre par voie électronique :  
drajes-pole3@ac-normandie.fr

L'organisme de formation s'engage à tenir à jour le dossier répondant au cahier des charges (clauses générales et clauses particulières). Toute modification d'un des éléments du cahier des charges doit être transmise sans délai à la DRAJES.